



jeudi 12 mars 2009

**Comité syndical  
du lundi 16 février 2009, 17 h 30  
COMPTE RENDU**

**Membres titulaires présents à la séance :**

Paul MINSSIEUX – Jean-Marc PECOLLET – Olivier MARTEL – Maurice GUERRIERI – Michel OZIOL  
Michel RUBAN – Daniel DELABRE – Bernard SERVANIN – Alain CORBIERE – Christian FROMONT  
Gérard FAURAT – Claude LASCOMBE – Max OLLAGNIER – Jean-Paul CLEMENT – Gérard GRANADOS.

**Membres suppléants présents à la séance participants aux votes :**

Daniel VAUGE – Michel BONNARD – Bernard CHATAIN – Marc MIOTTO – Roger VIVERT.

**Membres suppléants présents à la séance ne participant pas aux votes :**

Catherine DI FOLCO – Gérard AUFRAY.

**Membre titulaire absent au moment des votes, ayant donné pouvoir :**

Olivier MARTEL – pouvoir à Paul MINSSIEUX.

**Membres titulaires excusés à la séance :**

Jean-Louis GERGAUD – Pierre THIZY – Danièle MORRETTON – Christian COSTA.

**Membre suppléant excusé à la séance :**

Martine RIBEYRE.

**Techniciens présents :**

Stéphanie SPACAGNA – Christelle FARGEAS – Sébastien LAURENT – Frédéric MARGOTAT  
Régine CLAUZON-THOLLET.

•••••

**Ordre du Jour :**

- Adoption du compte-rendu du 10 décembre 2008,
- Débat d'orientation budgétaires 2009,
- Projet de contrat pluriannuel à passer avec le Département du Rhône,
- Plan de financement des études préalables au second Contrat de Rivière du Garon et demandes de subventions, **(reporté)**
- Convention avec la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais pour les travaux sur le pont de l'Artilla, suite à la crue du 2 novembre 2008,
- Demande de subvention pour les opérations de communication 2009, **(reporté)**
- Questions diverses...

M. Minssieux ouvre la séance, le quorum étant atteint.

## 1. Adoption du compte-rendu du comité syndical du 10 décembre 2008

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 10 décembre 2008.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte rendu.

**Adoption à l'unanimité du compte rendu du comité du 10 décembre 2008.**

## 2. Débat d'orientation budgétaire

Mme Fargeas annonce les résultats provisoires du compte administratif 2008.  
(voir déroulement du Comité - en pièce jointe pour les élus absents)

**Résultats financiers provisoires** (*diapo : compte administratif 2008 – résultats provisoires*) :

|   |                |                     |
|---|----------------|---------------------|
| <b>Résultats de l'exercice 2008 :</b>                               | investissement | - 344 127,38        |
|   | exploitation   | 145 689,98          |
|   | <b>Total</b>   | <b>- 198 437,40</b> |
| <b>Résultat de clôture tenant compte des résultats antérieurs :</b> | investissement | - 519 977,42        |
|   | exploitation   | 499 999,70          |
|   | <b>Total</b>   | <b>- 19 977,72</b>  |

*Arrivée de MM. Pecollet et Martel*

(*diapo : diagramme de remboursement*)

Mme Fargeas présente le diagramme de remboursement des emprunts à la charge des communes qui appartenaient au SMAVG. Le graphique montre que dès 2010, la dette sera nettement plus faible. Elle indique que tous les documents financiers suivants ont été préalablement envoyés à tous les délégués et suppléants :

- Les plans de financement de chaque opération.
- Le prévisionnel des participations pour 2009.
- L'évolution de la dette.

(*diapo : débat d'orientations budgétaires – fonctionnement 2009*)

Mme Fargeas expose le budget fonctionnement pour l'année 2009. On retrouve le fonctionnement dans la colonne orange du grand tableau du "prévisionnel répartition des participations communales pour le Smagga en 2009". Le budget de fonctionnement est équilibré à 331 580,00 €.

(*diapo : Communication 2009*)

Mme Fargeas explique que le syndicat n'a pas encore touché le solde du versement de la subvention des animations scolaires 2008 et de la subvention du programme de communication 2008, pour un montant prévisionnel total de 34 071,00 €. Ce qui laisse une différence positive de 17 651,00 € par rapport à la dépense 2008.

M. Vivert demande pourquoi ce bonus n'est pas déduit des dépenses 2009.

Mme Fargeas explique que les dépenses et les recettes de communication concernées ont déjà été prises en compte dans le calcul des participations 2008. Si l'on prend de nouveau en compte le montant de 17 651 €, cela revient à compter deux fois la recette.

Mme Spacagna ajoute que le déficit ne sera jamais comblé, si l'on ne procède pas clairement par année.

(diapo : Travaux de protections locales contre les crues) – Colonne jaune sur tableau de répartition des participations communales.

Mme Fargeas explique que de nouvelles dépenses sont prévues, suite à la réévaluation du coût des travaux pour ce programme. Une commission technique est prévue le 24 février, à l'occasion de laquelle le Cabinet Merlin donnera le chiffrage estimatif des travaux restant à réaliser sur cette opération. Pour un budget 2009 de travaux évalué à 1 196 000,00 € H.T., un emprunt estimé à 470 860 € sur 30 ans à 5,5 % sera souscrit.

(diapo : Travaux de restauration de berges) – Colonne rose sur tableau de répartition des participations communales.

Pour une dépense de 35 880,00 €, un emprunt de 21 626 € à 5,5 % sur 5 ans sera souscrit.

(diapo : Etudes préalables au second contrat de rivière du Garon) – Colonne blanche écriture rose sur tableau de répartition des participations communales.

M. Minssieux indique que lors du passage en commission d'arbitrage au Département, ce dernier a rejeté le financement de ces études. De ce fait, le syndicat fera une demande au montant plafonné de la Région. Pour financer le reste de la dépense un emprunt de 75 378 € à 5,5 % sera contracté sur 5 ans.

Mme Spacagna ajoute que le plan de financement peut encore évoluer favorablement avec l'étude de gestion quantitative, le montant de la subvention de l'Agence de l'Eau pourrait passer de 50 % à 80 %.

(diapo : Travaux de restauration post-crue à Thurins) – Colonne bleu foncé sur tableau de répartition des participations communales.

Pour une dépense de 19 136 €, un emprunt de 10 574 € à 5,5 % sur 5 ans sera souscrit.

(diapo : Travaux de curage) – Colonne bleu clair sur tableau de répartition des participations communales.

Mme Spacagna et M. Margotat expliquent qu'à propos du curage de la rivière, plusieurs scénarii sont possibles. Les curages systématiques sont à proscrire car ils impactent sur la tenue des berges et augmentent les risques d'érosion. Généralement les dépôts de sable sont chassés et remis en suspension naturellement par la rivière lors des crues. En revanche les zones de dépôts de gravier et sable végétalisées donc stables au droit des ponts et ouvrages d'art sont à considérer différemment.

M. Minssieux indique qu'il est difficile de faire entendre un tel discours aux populations touchées par les inondations, qui voient dans ces bancs de sable un facteur d'inondation supplémentaire.

En conséquence, 3 zones de curage seront réalisées sur les communes de Brignais, Montagny, Grigny, à proximité des ouvrages d'art et de zones urbaines sensibles au niveau des crues.

Mme Spacagna précise que l'étude géomorphologique réalisée en 2007 indique que sur l'ensemble du bassin versant du Garon, le lit des cours d'eau a plutôt tendance à la stabilité, voire à un léger creusement.

En réponse à M. Lascombe qui demande quels seront les critères d'appréciation, quant à la réussite ou non de l'expérience, Mme Spacagna explique qu'un protocole d'évaluation sera mis en place en commission technique.

Pour une dépense de 13 933,40 € un emprunt de 10 574,00 € à 5,5 % sur 5 ans sera souscrit.

(diapo : Avance de TVA) – Colonne mauve sur tableau de répartition des participations communales.

Mme Fargeas explique que lors des travaux, le syndicat paye le montant de la TVA et ne la récupère que 2 ans après. Un prêt à court terme de 195 800,00 € à 6 % sur 2 ans, sera donc souscrit en attendant de récupérer la TVA avancée.

Mme Fargeas informe que la colonne repas de brigade de rivière est nouvelle. En effet, mercredi 11 février une réunion a eu lieu entre les communautés de communes du bassin versant et le SMAGGA, pour discuter du financement des repas des brigades de rivière. Pour rappel, jusqu'à présent, le SMAGGA prenait à sa charge un forfait journalier de 40 € / jour par équipe, tandis que les communautés de communes finançaient les repas. La COPAMO a souhaité modifier ce

fonctionnement en place depuis 2001, elle indique qu'elle n'a plus de compétence liée au contrat de rivière, et qu'elle n'intervient plus sur les bassins de la Coise et du Gier. Lors de la réunion, les autres communautés de communes ont souhaité à leur tour que le SMAGGA prenne ces repas à sa charge.

Mme Fargeas explique que la colonne informatique servira : à l'achat d'un nouveau logiciel payé et d'une petite caméra pour agrémenter de vidéos le nouveau site internet, ainsi qu'un logiciel de photothèque afin de gérer au mieux le nombre important de clichés en possession du syndicat.

M. Servanin s'exprime à propos du tableau des participations. Il indique que l'on se dirige vers une augmentation importante, pas très éloignée du chiffre annoncé en décembre. Il faut rajouter le montant des repas de brigade de rivière, qui vient de se greffer au budget. Il fait remarquer que les charges de personnel ont un peu augmenté, car l'an dernier Mme Spacagna a été en congé maternité pendant 4 mois et non remplacée et le temps de travail de M. Laurent est passé de 35 % à 70 % courant 2008. Il constate que la prise en charge des repas n'est pas négligeable dans l'augmentation.

M. Lascombe demande des éléments probants pour expliquer à sa commune l'augmentation du fonctionnement de 44,52 %.

Mme Fargeas explique que la différence est surtout dans la méthode de calcul et non dans l'augmentation des dépenses. Les participations de 2008 auraient dû être plus élevées si elles avaient été calculées selon cette méthode.

M. Minssieux constate que ce budget correspond à la réalité, les années précédentes, il y avait un sous appel de participation. Il faut noter que ce n'est pas le train de vie du syndicat qui a augmenté de 50 % en 2008, mais bien la manière réelle du calcul. De plus cette année le syndicat demande une participation sur l'investissement.

M. Servanin indique que pour l'année 2010, les participations seront encore en augmentation, mais de manière plus raisonnable.

Mme Fargeas explique qu'un emprunt aurait dû être contracté pour l'avance de TVA 2007-2008, cela n'ayant pas été fait, le syndicat a avancé sur ses fonds propres, la trésorerie de la TVA.

Mme Spacagna indique que l'on n'appelle pas de participation plus importante pour combler le déficit, le calcul est réalisé uniquement sur le fonctionnement 2009.

M. Minssieux explique que pour se donner des moyens sur du long terme, il faudra réfléchir à quelle politique développer.

En réponse à M. Vivert qui demande si les aides publiques sont toujours les mêmes, Mme Spacagna indique que les financeurs restent sur les mêmes taux de subvention.

M. Martel pose la question de la solidarité aval-amont et souligne que l'étude de gestion quantitative concernera d'avantage les communes de l'amont.

Mme Spacagna indique que les autres études préalables au second contrat de rivière portent sur les pollutions urbaines-routières-domestiques, les pollutions agricoles, le schéma directeur des eaux pluviales, et concernent bien également l'ensemble du bassin versant.

M. Granados revient sur l'impact non négligeable pour certaines communes de la participation aux repas de brigades de rivière et pense que la décision définitive aurait dû être plus discutée avec les communautés de communes, plutôt qu'être mis devant le fait accompli.

M. Martel précise que les délais étaient très courts, il fait remarquer que les participations sont plus élevées au SAGYRC qu'au SMAGGA.

M. Faurat constate de même que la participation au Gier est plus élevée que celle du SMAGGA.

M. Minssieux explique qu'il faut bien communiquer auprès des élus sur le montant des participations, être précis et détaillé.

M. Laurent fera cette communication dans la prochaine "Goutte d'Eau".

M. Vivert émet le souhait de retrouver la même présentation l'an prochain pour le tableau des participations.

Mme Spacagna indique que cette nouvelle présentation est due au fait qu'il s'agit du premier budget entièrement réalisé par elle-même et Mme Fargeas.

M. Minssieux propose à l'assemblée de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires qui vient de se dérouler.

**L'assemblée prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires qui vient de se dérouler.**

*Départ M. Martel qui donne pouvoir à M. Minssieux.*

### **3. Contrat pluriannuel avec le Département**

*(diapo : Contrat pluriannuel avec le Département – échéancier prévisionnel))*

Le projet de contrat pluriannuel est passé à la commission d'arbitrage du Département,

2 opérations ont été retenues :

- Travaux de protections locales contre les crues (29 % de subventions)
- Travaux d'entretien des cours d'eau (29 % de subventions)

1 opération n'a pas été retenue :

- Les études préalables

Dans le précédent contrat, l'aide globale perçue était de 143 840 €, elle passe à 226 220 € pour ce contrat.

Le dossier du syndicat sera présenté en commission permanente du Conseil Général le 13 mars 2009.

M. le Président propose à l'assemblée d'agréer la délibération approuvant le projet de contrat pluriannuel, l'autorisant à signer ledit contrat et les pièces s'y rattachant.

**Adoption à l'unanimité de la délibération approuvant le projet de contrat pluriannuel, autorisant M. le Président à signer ledit contrat et les pièces s'y rattachant.**

### **4. Travaux à Thurins suite à la crue du 02.11.08 - Convention avec la CCVL**

Afin de réaliser les travaux nécessaires suite à la crue du 2 novembre 2008, 2 conventions doivent être signées.

- **Convention cadre de partenariat** par laquelle le financement défini des opérations est de 50 % par le SMAGGA et 50 % par la CCVL
- **Convention de mandat** par laquelle la CCVL désigne le SMAGGA comme mandataire de sa "partie" des travaux (protection de l'ouvrage d'art)

M. Margotat ajoute qu'en raison du classement de l'Artilla en zone piscicole, une réunion de présentation du projet aux acteurs de la pêche aura lieu mercredi 18 février, ceci dans le but de recueillir leurs prescriptions techniques particulières, par rapport aux enjeux piscicoles et écologiques du site. M. Margotat précise que pour ce chantier il est prévu des travaux de stabilisation de la berge et du pont par enrochements sur la partie amont, et la réalisation de seuils de calage en rondins de bois, une technique végétale et des caches à poissons sur la partie aval. Compte tenu du contexte écologique et du classement en zone piscicole ce chantier ne pourra débuter qu'à partir du 15 mai 2009 ainsi que le prévoit la réglementation de la loi sur l'Eau.

M. le Président propose à l'assemblée d'adopter la délibération approuvant la convention cadre de partenariat ainsi que la convention de mandat.

**Adoption à l'unanimité de la délibération approuvant la convention cadre de partenariat ainsi que la convention de mandat.**

## 5. Communication

M. Laurent présente les nouveaux éléments :

**Journal Rivières des Coteaux du Lyonnais n°14** : il sera distribué par la Poste dès mardi 17 février. Le coût de distribution est de 4 600 € subventionné à 50 % soit 2 300 €. Un rapprochement avec les communes serait à étudier afin de faire distribuer le journal du syndicat en même temps que les journaux d'informations municipales.

**Site internet** : Il est en ligne depuis début février à l'adresse suivante : [www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)  
Il est équipé, pour les délégués et suppléants du SMAGGA, d'un extranet : il s'agit d'une page réservée aux élus, accessible uniquement avec un login et un mot de passe. Ils y trouveront toutes les dates et horaires des prochaines réunions ainsi que le compte rendu de toutes les réunions du syndicat. Les élus trouveront en pièce jointe à ce compte rendu, le login et mot de passe pour accéder à cette plateforme.

## 6. Eléments de l'ordre du jour reportés

Le plan de financement pour les études préalables du second contrat de rivière du Garon et la demande de subvention pour les opérations de communication 2009 sont reportées car ils sont en cours d'élaboration.

## 7. Questions diverses

M. Minssieux revient sur l'épisode pluvieux du 6 février dernier. On peut qualifier cet épisode de crue vingtennale par rapport aux hauteurs d'eau constatées. Mardi : 33 mm d'eau pour la journée, vendredi : 55 mm en 10 heures sur des terrains déjà saturés en eau. Crue de type cévenol avec montée rapide et soudaine. Les communes se sont rapidement mises en alerte, le SDIS a été prévenu et des moyens de préventions ont pu être mis rapidement en place (routes barrées...). Les communes se sont mises en relation et ont communiqué entre elles, le SMAGGA a centralisé et diffusé les informations sur les hauteurs d'eau. Il serait bon de mettre en place des mires et des outils de mesure de débits qui résistent à la force du courant.

Cette crue a permis de constater que le charriage du bois mort était faible et qu'aucune embâcle ne s'est déclarée. Il s'avère que les travaux d'entretien des berges réalisés depuis 8 ans portent leurs fruits, et que les rivières du bassin versant en général et le Garon en particulier charrient moins de flottants actuellement.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.